DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. TURGEON

DEVANT LES MEMBRES

DE LA CONVENTION AGRICOLE

LE 18 MARS 1903

SUIVI DE LA CONFÉRENCE DE M. GIGAULT, SOUS-MINISTRE DE L'AGRICULTURE, SUR LE

ROLE ET L'IMPORTANCE

DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

QUÉBEC

1903

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. TURGEON

DEVANT LES MEMBRES

DE LA CONVENTION AGRICOLE

LE 18 MARS 1903

Monsieur le Président,

Messieurs,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au nom du gouvernement et de vous exprimer les vœux que nous formons pour voir les travaux de cette convention couronnés de succès.

A l'heure actuelle, dans toutes les branches de l'activité humaine l'on ne parle que d'améliorations, de progrès. Le peuple de nos campages fait preuve d'un besoin de s'instruire, d'améliorer, de perfectionner ses méthodes ; il comprend que, rester dans l'inaction, c'est risquer de perdre tous les avantages que de nombreuses années de travail ont pu lui procurer. Ne pas avancer, ne pas suivre et profiter des progrès de la science, c'est reculer, et perdre dans le monde des affaires la place que l'on doit occuper.

Les sociétés d'agriculture ont dans notre pays un rôle important à remplir. Convaincu de la grandeur de leur mission, j'ai cru devoir convoquer cette convention où vous pourrez discuter les principales questions qui sont à l'ordre du jour, où vous pourrez échanger vos vues, peser la valeur des sug-

gestions qui seront faites afin d'arrêter une ligne de conduite pour lasolution des problèmes qui intéressent la classe agricole.

Vos sociétés sont nées de ce besoin d'union que l'on éprouve naturellement en constatant l'impuissance individuelle. Vous avez compris que, sous la pression de conditions nouvelles, les petits et les moyens cultivateurs manquant des ressources nécessaires pour perfectionner leurs méthodes d'exploitation, avaient besoin de se grouper et c'est ainsi qu'est née dans notre province l'idée si simple, mais si heureuse de la concentration des efforts.

Vous avez compris que l'action collective, combinée en vue de l'intérêt commun, devait être substituée à l'action purement individuelle.

Aux termes de la loi qui régit les sociétés d'agriculture et le programme de vos opérations, votre sphère d'action est très étendue. L'association dirigée par des hommes actifs, intelligents et dévoués peut rendre des grands services, non seulement à une certaine partie de la classe agricole, mais à tous les cultivateurs du pays.

Le but des sociétés de comté est d'encourager l'amélioration de l'agriculture, de l'horticulture.

1o En tenant des assemblées pour discuter et entendre des conférences sur des sujets se rattachant à la théorie et à la pratique de la culture perfectionnée ;

2o En encourageant la circulation des journaux d'agriculture ;

3o En offrant des prix pour des essais sur les questions de thorie ou de pratique agricole ;

4o En important ou se procurant de toute autre manière des animaux de belle race, de nouvelles variétés de plantes et de graines, et des grains de semence des meilleures espèces ;

5o En organisant les concours de labour et de récoltes sur pied et des concours pour des terres les mieux cultivées ;

6 En tenant des expositions et en y décernant des prix pour l'élevage ou la propagation des animaux de belle race, l'invention ou l'amélioration des machines et ustensiles d'agriculture, la production de toutes espèces de grains ou de végétaux, l'excellence des produits ou des travaux de l'agriculture.

C'est donc, comme vous le voyez, un programme vaste, étendu et qui vous permet non seulement d'allouer des récompenses aux plus méritants, mais de propager l'instruction agricole dans toute l'étendue de votre sphère d'action.

Ce programme, Messieurs, si nous voulons suivre la marche du progrès et ne pas nous laisser devancer par nos concurrents, doit être exécuté dans toutes ses parties. Je veux dire que tous ses articles doivent être l'objet de votre sollicitude et que nous ne devons pas concentrer nos efforts sur l'exécution de quelques articles seulement, au détriment des autres.

L'on a parlé beaucoup d'expositions. C'est d'ailleurs l'un des articles de votre programme. Sans en condamner le principe, les conservateurs qui sont de bonne foi seraient-ils prêts à soutenir que, se renouvelant annuellement et absorbant le plus clair des revenus des sociétés, c'est-à-dire, les souscriptions des membres et les subventions du gouvernement, elles rendent des services en proportion des sommes qui leur sont consacrées.

Dans la province voisine, l'Ontario, où ces expositions ont été en vogue, plus en vogue encore que chez nous, il se fait aujourd'hui un grand mouvement pour les réduire autant que possible.

L'an dernier dans un discours qu'il prononçait devant l'association des expositions d'Ontario, l'honorable John Dryden, ministre de l'Agriculture, disait : "L'idée primordiale de "ceux qui ont voté la loi des sociétés était de faire exécuter "par la communauté ce que ne pouvait faire l'individu. Le "but principal des sociétés d'agriculture était le développe-"ment de l'agriculture. On voulait que les plantes, les se-"mences, les animaux, que, en raison de leurs prix élevés, "l'individu ne pouvait se procurer, soient achetés par les so-

" ciétés et les sommes que la province mettrait à la disposition " de la société devaient bénéficier à tous. "

La loi d'Ontario est la même que la nôtre. Dans tous les pays, les sociétés d'agriculture sont régies d'ailleurs par les mêmes dispositions législatives. Il convient donc aujourd'hui de jeter un coup d'œil sur ce qui s'est passé chez nous et de nous demander si nous ne pourrions faire mieux pour répondre au but de la loi, et surtout aux intérêts bien entendus des cultivateurs.

L'article 1640 du Statut autorise les sociétés à tenir des expositions et, loin de vouloir en condamner le principe, nous croyons que, tenues de temps à autre, elles peuvent rendre des services, mais il faut pour atteindre cette fin que les sommes dépensées aillent aux cultivateurs pour de bons produits de la ferme ou pour des animaux de valeur. Contrairement à cela, on se croit obligé, s'il y a assez d'exhibits, de distribuer tous les prix inscrits au programme.

Ceux qui ont eu l'occasion de voir plusieurs expositions, savent que trop souvent des prix sont attribués à des exhibits sans valeur et que des exhibits figurent sous des noms d'emprunt.

Trop souvent aussi, les prix n'atteignent que quelques personnes dans un comté, et plus les expositions se renouvellent plus ces mêmes personnes accaparent de forts montants que la loi destine cependant à la communauté agricole.

D'un autre côté, les frais de dépense pour ces expositions sont trop considérables et il faudrait les réduire à un minimum.

En parcourant le tableau des sommes allouées aux sociétés d'agriculture, nous voyons qu'il a été dépensé plus de $420,000, depuis 1890, pour les expositions, et en revanche, nous ne trouvons que $40,000 pour l'achat et l'entretien des animaux, $66,000 pour le concours de récoltes sur pied, et $27,000 pour les concours de fermes c'est-à-dire que, pour les expositions, il a été dépensé quatre fois plus d'argent que pour les autres fins que doivent atteindre les sociétés d'agriculture.

Il ne faudrait pas pourtant perdre de vue, que l'achat et l'entretien des animaux, les concours de récoltes sur pied et les concours de fermes, les assemblées où l'on discute et où l'on entend des conférences sur des sujets se rattachant à la pratique et à la théorie de la culture perfectionnée, peuvent au moins produire d'aussi bons résultats pour les cultivateurs que les expositions.

La société ne doit pas perdre de vue qu'du texte même de la loi, en dehors des considérations d'ordre matériel, il se dégage une idée plus élevée, plus noble. En remplissant ses devoirs, en consacrant son activité, son énergie au développement de l'agriculture, en pénétrant partout dans le comté par l'instruction ou par les services matériels, la société arrive à développer l'amour de la profession agricole. Elle attache des populations rurales à leur foyer et au sol qu'elles cultivent et en travaillant à rendre le travail de la terre plus facile et plus lucratif, elle donne à la profession d'cultivateur la place d'honneur qui lui appartient.

Voici d'ailleurs les résultats de l'expérience.

Depuis 1890, les sociétés d'agriculture qui ont tenu des concours des terres les mieux tenues et de récoltes sur pied, alternativement avec des expositions, c'est-à-dire, tous les deux ans, ont toujours obtenu le maximum de la subvention du gouvernement.

Les sociétés qui ont tenu des concours de terres les mieux tenues et de récoltes sur pied tous les ans ont vu le nombre de leurs souscripteurs augmenter et le montant de leur souscription s'élever de cinq à six piastres.

Enqn, parmi les sociétés qui n'ont tenu que des expositions annuelles, les unes sont disparues, les autres sont restées stationnaires, ou ont même vu diminuer le nombre de leurs membres.

Le programme des sociétés, je l'ai déjà dit, comporte plusieurs articles, concours de ferme, concours de récoltes, discussion, conférences, mais il en est un sur lequel je désire ap-

peler spécialement votre attention : l'importation de reproducteurs pour l'amélioration des races.

Cet article est de la plus haute importance.

Il faut encourager l'amélioration des races d'animaux, mais d'une façan intelligente et systématique.

C'est par la sélection, par le choix de bons reproducteurs, que se développent et se maintiennent les races. C'est par ce procédé que s'accentuent leurs qualités naturelles, suivant leurs aptitudes particulières et les convnances locales, qui réclament, tantôt l'élevage des vaches laitières, tantôt d'animaux de travail ou de bêtes précoces pour la boucherie.

Nos sociétés d'agriculture qui ont à cœur de remplir leur mission ne manqueront pas de consacrer à cette tâche une part notable de leurs efforts et de leurs revenus.

Il est notoire, qu'il y a deux ans, nous n'avons pu fournir qu'un nombre très limité de chevaux de remonte pour l'armée anglaise, et cela parce nous n'avions pas de bons sujets.

Nous n'avons pas, comme en Europe, de stations d'étalons. La France, l'Allemagne, pour les besoins de leur artillerie et de leur cavalerie, ont créé des haras et à chaque saison, ces haras fournissent aux différents cantons des étalons qui sont la propriété de l'Etat. Dieu merci, nous n'avons pas ici le fléau du militarisme, mais est-ce une raison pour ne pas améliorer notre race chevaline.

Nous pourrions, dans chaque comté, avoir un ou deux étalons qui serviraient pendant trois ou quatre ans et qui seraient ensuite échangés avec ceux des sociétés voisines. Bientôt, parmi les produits, des types plus parfaits surgiraient et qui serviraient à leur tour.

Inutile de dire qu'une même race saurait convenir à toutes les parties de la province de Québec. Le climat varie trop et d'ailleurs, chaque pays d'élevage possède plusieurs races acclimatées qui, sans se nuire, forment un ensemble qui répond à tous les besoins.

Les sociétés d'agriculture doivent étudier la région dans laquelle elles exercent leur influence et choisir parmi les différentes races celle qui convient le mieux.

Là où le Clyde réussit, le Normand, le pur sang anglais, ne donneront pas satisfaction, de même que dans les régions montagneuses, dans celles où la neige tombe en abondance et couvre le sol longtemps, les chevaux pesants ne pourront jamais être aussi bien utilisés que les races légères.

On a quelquefois prétendu que le cheval était appelé à disparaître, par suite de l'utilisation de l'électricité comme moyen de traction et de l'invention des bicyclettes et des automobiles. La même prédiction avait été faite lors de l'apparition des locomotives de chemins de fer, et elle ne s'est pas réalisée. On peut sans crainte endosser l'opinion du docteur W. L. Roads, président de la société des vétérinaires de Pennsylvanie, qui s'exprime ainsi dans son dernier rapport :

" L'augmentation du prix des chevaux dans ces trois der-
" nières années a été remarquable, étonnante, et elle va cer-
" tainement continuer, car l'élevage est loin de répondre aux
" besoins de la demande. On constate même que l'offre se
" fait de plus en plus rare d'année en année.

" Le bicycle, l'automobile, et toutes les autres machines de
" traction récemment inventées, ont bien leur utilité et leurs
" avantages, mais elles ne supplanteront jamais le cheval, qui
" sera toujours pour l'homme un compagnon et un animal
" d'une utilité incontestable. "

Le rôle des sociétés d'agriculture comprend aussi l'amélioration des races laitières. Nous savons le développement rapide que cette industrie a pris dans notre province, mais soyons vigilants, car nos concurrents étrangers n'épargnent rien pour reprendre sur les marchés la place que nous leur avons enlevée.

Les sociétés peuvent rendre les plus grands services en surveillant le choix des vaches, des taureaux, l'importation des meilleurs types, c'est-à-dire, en assurant une sélection qui ré-

pondre réellement aux besoins et aux exigences de l'industrie laitière.

Il est une autre branche que nous avons longtemps négligée : l'élevage des porcs, pour le lard et pour le bacon.

Vous savez que nous importons chaque année, en Canada, pour des centaines de mille piastres de lard salé, pour l'alimentation des hommes de chantier. Nous avons exporté, il est vrai, en Angleterre, pour 18,000,000 de bacon l'an dernier. Mais quelle est dans ce chiffre la contribution de la province de Québec ? A peu près nulle.

Pourtant l'élevage et l'engraissement du porc est une industrie accessoire de l'industrie laitière. Le porc est de tous les animaux de la ferme, celui qui utilise de la manière la plus profitable les résidus de la beurrerie et de la fromagerie. Mais pour cette industrie comme pour toutes les autres, il faut se rendre compte des exigences du marché. Dans les régions forestières, dans les centres nouveaux de la colonisation, les cultivateurs ont intérêt à faire du lard de saloir, pour l'alimentation des hommes de chantier. Ceux des vieux districts ruraux, qui n'ont pas ce débouché, doivent plutôt s'appliquer à faire de la viande pour la fabrication du " bacon ", un lard fumé très recherché sur le marché anglais, puisqu'il en importe chaque année pour plus de $65,000,000. Or, l'engraissement du lard de saloir et l'engraissement pour le bacon ne sont pas la même chose. Dans le premier cas, vous le savez, il faut engraisser avec force grain des animaux de petites races, ces précoces et donnant un lard épais et tout à fait gras. Dans le second, il faut un lard mince, une viande entremêlée de maigre et de gras, produite par des cochons de grandes races, à flancs longs et tués lorsqu'ils pèsent au maximum deux cents livres. Nous avons deux maisons dans la province,—la Laing Packing Co., et J. W. Wilson,—qui préparent la viande à bacon. Elles se plaignent d'être obligées d'acheter leurs porcs dans l'Ontario ou aux Etats-Unis, parce que la province de Québec n'en produit pas suffisamment. Nos cultivateurs ont tort, j'en ai peur, de négliger ce débouché.

Je ne veux pas m'étendre plus longtemps sur les articles qui composent votre programme, ni sur les réformes et les

améliorations qu'il faudrait entreprendre. Je m'adresse à une assemblée d'élite, choisie parmi les cultivateurs de cette province, et je sais que vous sortirez d'ici convaincus que nous avons encore beaucoup à faire, et que vous vous efforcerez de prêcher auprès de vos concitoyens cette noble croisade du progrès agricole.

On me dira peut-être qu'il ne faut pas aller trop vite, que l'on ne peut faire tout à la fois. C'est vrai. En agriculture, comme en toutes autres choses, les évolutions lentes et bien raisonnées valent mieux que les évolutions trop brusques que le public n'attend pas et qui, précisément parce qu'elles arrivent trop subitement, déconcertent le peuple qui n'a pas eu le temps d'en saisir les avantages.

Je vous laisse donc à vos travaux et je forme des vœux sincères pour que cette réunion ait des résultats pratiques.

Les sociétés d'agriculture sont un terrain neutre, sans étiquette politique, sur lequel toutes les personnes soucieuses de l'avenir doivent se tendre loyalement la main pour travailler de concert à améliorer les procédés de culture, à initier les plus modestes cultivateurs aux fécondes découvertes de la science et à mettre à la disposition de tous, les moyens d'action de la grande exploitation.

L'union fait la force. Pour créer au cultivateur une situation enviable et l'attacher au sol, trois facteurs doivent travailler de concert : la Divine Providence, qui, dans ces dernières années, nous a comblés de ses bienfaits et qui, espérons-le, nous continuera sa protection : le gouvernement, par les subventions et l'enseignement agricole, et, enfin, l'union des cultivateurs, qui, par le seul fait de la solidarité qu'elle crée, centuple la force de l'individu.

Tels sont, messieurs, les trois facteurs indispensables au succès de l'agriculture. L'action du premier est au-dessus de notre contrôle, mais quant aux deux autres, il est en notre pouvoir de diriger leurs moyens d'action.

Travaillons donc ensemble, unissons franchement nos efforts.

En conservant et en développant les fortes qualité
l'homme des champs, l'amour de la profession du cultiva
l'attachement au sol natal, nous créerons une réserve de fo
sociales, la sauvegarde et l'espoir du pays.

En nous assimulant les principes de solidarité et d'union q
dans ces dernières années, ont pris un merveilleux dévelop
ment, nous garderons dans son intégrité le patrimoine de n
traditions nationales et nous assurerons à la province de Québe
non seulement au point de vue des intérêts matériels, ma
aussi au point de vue de la dignité et du prestige, la plac
d'honneur qu'elle a le droit d'occuper dans la Confédération
canadienne.

DU ROLE ET DE L'IMPORTANCE

DES SOCIETES D'AGRICULTURE

Ce qu'elles font et ce qu'elles devraient faire

Conférence de M. Gigault, sous-ministre de l'Agriculture devant la convention agricole, le 17 mars 1903

Cette réunion a pour objet de perfectionner le fonctionnement des sociétés d'agriculture. Le fait que vous avez répondu en grand nombre à l'appel de l'honorable ministre de l'agriculture démontre que vous avez un vif désir d'augmenter l'efficacité et l'utilité des associations que vous représentez. Ce sentiment vous fait honneur. Il fait espérer que les délibérations de cette importante convention donneront les meilleurs résultats et, qu'à la fin de cette réunion, vous vous séparerez bien décidés à travailler, d'une manière efficace, au développement de nos ressources agricoles. Nous aurons à examiner la situation des sociétés d'agriculture, le but pour lequel elles ont été fondées, la nature de leurs opérations, les abus qui se sont glissés dans leur fonctionnement, et les remèdes qu'il faut y apporter.

Pour que nous soyons satisfaits de ces sociétés, il faut

qu'elles produisent, non pas un peu de bien, mais tout le bien dont elles sont capables. Ce n'est pas trop exiger, si l'on considère que, de 1890 à 1901, elles ont reçu en allocations du gouvernement, une somme de $342,624.

Nous vivons dans un siècle de progrès. On veut aujourd'hui obtenir partout le plus grand rendement possible. L'industriel, possesseur de machines à rendement faible, les remplace par d'autres produisant davantage. Améliorer, tel est le but qu'il poursuit constamment. L'agriculteur doit imiter l'industriel.

L'article 1640 des Statuts Revisés nous fait connaître le but pour lequel les sociétés d'agriculture ont été fondées. Elles doivent travailler à l'amélioration de l'agriculture :

1o En tenant des assemblées pour entendre des conférences;

2o En encourageant la circulation des journaux d'agriculture ;

3o En offrant des prix pour des essais sur des questions de théorie ou de pratique agricole ;

4o En important ou en se procurant de toute autre manière des animaux de belle race ;

5o En organisant des partis de labour, des concours de récoltes sur pied et de fermes ;

6o En tenant des expositions.

L'idéal du législateur était excellent : réalisé, il aurait fait des merveilles. Si les sociétés avaient mis en oeuvre tous les moyens suggérés par le législateur elles auraient fait donner des conférences dans toutes les régions de la province, augmenté la circulation des journaux d'agriculture, faisant pénétrer partout l'idée du progrès ; elles auraient encouragé l'établissement de fermes bien tenues ; elles se seraient procuré des animaux de choix pour améliorer notre bétail et nos chevaux et auraient encouragé le développement de toutes les industries agricoles susceptibles d'expansion dans la province. Pour constater les progrès accomplis, elles auraient, de temps à autre, tenu des expositions.

Malheureusement, la plupart des sociétés n'ont généralement tenu compte que de la section qui permet de tenir des expositions ; elles paraissent avoir oublié les autres D'après l'esprit de la loi, ces associations devraient dépenser au moins autant pour les concours de récoltes et de fermes, et pour l'achat des animaux, que pour les expositions. Si nous adoptons l'opinion d'agronomes dont les dires ont été généralement acceptés, les sociétés auraient dû dépenser moins pour les expositions et plus pour les concours de récoltes et de fermes et pour les achats d'animaux.

Dans le rapport présenté en 1898, au nom des sociétés d'agriculture de Belgique, au Congrès Agricole International de Paris, on trouve l'observation suivante : " La supériorité des concours sur place, comparés aux expositions, est bien établie aujourd'hui. " Parlant des concours de fermes, l'auteur de ce rapport dit : " L'application intelligente et rationnelle des lois de la production agricole n'est point chose aisée ; cependant, c'est par là seulement que l'on peut arriver maintenant à réaliser des perfectionnements. "

Dans son Dictionnaire d'Agriculture, A. Richard fait la réflexion suivante : " Les primes distribuées aux animaux ne sont que des primes données à un effet, sans récompense pour la cause qui le produit. Les animaux, en effet, ne sont que la conséquence du principe de la production, de la multiplication du fourrage. Si l'on donnait des primes pour encourager cette multiplication, ce serait, ce me semble, bien plus logique, que de ne les donner qu'aux animaux, qui ne sont qu'un résultat." A la page 100, du même ouvrage, on lit ce qui suit : " Les améliorations foncières, avons-nous dit, sont la source des autres améliorations d'une exploitation. On conçoit qu'un sol bien assaini, bien fumé, bien préparé, donne une plus grande quantité de produits. Mais cette plus grande quantité de produits végétaux n'entraîne-t-elle pas naturellement l'amélioration des produits animaux qui les consomment ? Voyez les animaux élevés dans des pays riches en produits culturaux, ils sont en bon état, bien développés, robustes et nombreux. Dans les pays pauvres, au contraire, dont le sol en mauvais état, maigre et mal cultivé, ne donne que des produits végé-

taux médiocres et en petite quantité, vous ne voyez que des animaux rares, maigres et rabougris."

Au sujet des primes pour la meilleure tenue des fermes, Dombasle fait l'observation suivante : "Il me semble que si cette institution était convenablement dirigée, c'est celle qui pourrait contribuer le plus à faire naître l'émulation parmi les cultivateurs, et à hâter dans un canton l'introduction des plus importantes améliorations."

Dans un rapport en date du 20 mai 1851, présenté au Parlement par la Société d'Agriculture du Bas-Canada, nous trouvons, à la page 14, la remarque suivante :

"Les directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada croient qu'en outre des prix pour ces objets importants, il en est un que quelques comtés accordent déjà, et qui est le plus nécessaire de tous, parce que l'influence qu'il aurait serait des plus utiles et des plus avantageuses à l'agriculture du Bas-Canada. Il s'agit, en effet, d'un ou de plusieurs prix pour les terres les mieux cultivées ; sans aucun doute, ce prix devrait être le premier, le principal prix, car souvent, il arrive, en Canada, comme ailleurs, qu'un cultivateur qui obtient un, deux, ou même trois prix pour des animaux gras, ou pour un minot de beau grain, a la terre la moins bien cultivée de sa paroisse ; ces prix ne produisent donc pas le résultat auquel s'attendait le législateur, tandis qu'au contraire, des récompenses convenables données pour les terres les mieux cultivées, réveilleraient parmi nos cultivateurs un esprit d'émulation qu'il est si désirable de leur voir posséder et conserver."

La première société d'agriculture a été établie au Canada en 1789, sous les auspices de Lord Dorchester. Dans son premier rapport, elle déclare qu'elle veut arriver "à une culture judicieuse de la terre". C'est là le but que doit poursuivre toute société d'agriculture.

La Société des Agriculteurs de France, composée des meilleurs agriculteurs de ce pays, décerne tous les ans des primes aux cultivateurs qui ont les terres les mieux cultivées.

Les sociétés d'agriculture sont loin d'avoir suivi les excellents conseils donnés par les agronomes que nous venons de

nommer. Les comptes publics établissent que, de 1890 à 1901 inclusivement, les sociétés d'agriculture ont dépensé pour les expositions, en prix, $334,089.97, et pour frais d'expositions, $92,039.42, en tout, $426,129.39, tandis qu'elles n'ont employé que $27,402.34 pour les concours de fermes, $66,344.53 pour les concours de récoltes sur pied, et $40,579.50 pour les achats d'animaux. Elles ont consacré la plus grande partie de leurs fonds à la chose la moins utile, et la plus faible partie à la chose la plus utile.

Si la plupart des sociétés d'agriculture n'ont pas employé les moyens les plus efficaces de développer nos ressources agricoles, il y en a quelques-unes dont nous devons reconnaître le mérite. Dans un récent rapport de M. Ouellette, secrétaire du Conseil d'Agriculture, il signale les sociétés qui ont su varier leurs opérations. Voici ce rapport :

FONCTIONNEMENT DES SOCIETES D'AGRICULTURE DEPUIS 1890.

Depuis 1890, les sociétés d'agriculture, telles que celles de Bagot, Montmagny, Yamaska, qui ont tenu des concours des terres les mieux tenues et de récoltes sur pied, alternativement avec des expositions, c'est-à-dire tous les deux ans, ont toujours obtenu le maximum de la subvention du gouvernement.

Les sociétés qui ont tenu des concours des terres les mieux tenues et de récoltes sur pied tous les ans, ont vu le nombre de leurs souscripteurs augmenter et le montant de leurs souscriptions s'élever à cinq ou six cents piastres. Parmi celles-ci, on peut citer les sociétés de Brome, Missisquoi, Soulanges, Stanstead.

Enfin, parmi les sociétés qui n'ont tenu que des expositions annuelles, jusqu'à la mise en force de l'article 1643 et des règlements y relatifs, les unes sont disparues et les autres sont restées dans un état stationnaire, ou ont même vu diminuer le nombre de leurs membres.

On pourrait aussi affirmer, d'après des constatations, que

l'on peut toujours renouveler, que les progrès et améliorations en agriculture, dans notre province, ont suivi le développement de nos sociétés d'agriculture.

OCT. OUELLETTE,
Secrétaire du Conseil d'Agriculture.

Québec, 6 mars 1903.

Les sociétés nommées dans ce rapport ont rendu de grands services à la classe agricole, et leurs opérations ont exercé une heureuse influence sur la culture du sol. Dans le comté de Montmagny, la société a tenu de fréquents concours de fermes. Une commission, dont M. Bernatchez, ancien député, était le président, a visité ce comté. Dans son rapport, nous trouvons ce qui suit :

" La commission a fait une excursion dans la partie nord de la belle contrée de la Rivière-du-Sud, jusque dans la paroisse de St-Pierre. Partout sur son passage, elle a vu des terres magnifiques et, en général, très bien cultivées. Il y avait aussi dans les champs, de magnifiques troupeaux, surtout des bêtes à cornes, ce qui prouve " a priori " la supériorité de la culture. "

La société du comté de Bagot apporte de la diversité dans ses opérations, encourage les concours de fermes et de récoltes. Cette année, elle a organisé un concours dans lequel elle accordera des primes de conservation pour l'amélioration de la race bovine. Nous ne devons pas être étonnés de voir cette société bien fonctionner : elle a été longtemps inspirée par feu M. Dupont, son ancien secrétaire, connu pour son zèle et son dévouement pour l'agriculture. Ses idées si justes quant à la diversité des opérations et quant à l'utilité des concours de fermes et de récoltes sur pied, ont survécu à cet homme distingué, et continuent à exercer une heureuse influence. Puisse cette influence se faire sentir encore longtemps !

Les statistiques agricoles du recensement de 1890 démontrent combien il est nécessaire d'avoir des terres bien cultivées et exploitées de manière à fournir aux vaches les aliments dont elles ont besoin pour une production abondante de lait.

D'après l'avant-dernier recensement, Ontario a produit du beurre et du fromage pour $7,569,355, et Québec pour $2,918,527. Vous direz probablement que la production a dû être proportionnée au nombre de vaches de chaque province. A cette époque, Ontario avait 876,167 vaches, et Québec, 549,544. Si la production du lait avait été proportionnée au nombre de vaches, Québec aurait produit du beurre et du fromage pour $4,042,574 ; et n'en ayant produit que pour $2,918,527, la province a subi une perte de $1,124,047.

Il y a eu plusieurs causes à cet état d'infériorité, mais deux des principales étaient une alimentation défectueuse, le manque d'aliments succulents, et une mauvaise sélection des vaches laitières.

Le même recensement établit qu'Ontario a produit en 1890 41,200,779 boisseaux de racines fourragères, et Québec, 2,532,853 boisseaux. Notre province n'ayant pas les aliments succulents et les racines fourragères qui doivent entrer dans la ration des vaches laitières pour obtenir une bonne production de lait, la production du beurre et du fromage, par vache, a été nécessairement inférieure à celle d'Ontario.

Après 1890, quelques sociétés, et la plupart des cercles, ont organisé des concours dans lesquels on a encouragé la culture des fourrages verts et des racines fourragères. Avec d'autres facteurs, ces concours ont sans doute contribué à accroître la production du lait.

De 1893 à 1901, les cercles ont dépensé pour les concours, sans tenir aucune exposition, $80,442.01.

Québec, qui ne produisait du beurre et du fromage, en 1890, que pour $2,918,527, en a produit, en 1900, pour $12,261,371. Augmentation : $9,343,371. Ce magnifique résultat est dû non seulement à une meilleure alimentation, mais encore à la Société d'Industrie Laitière, à l'établissement d'une école de laiterie, à la construction de fabriques dans des endroits qui en étaient privés, aux syndicats, à l'amélioration des fabriques et des chambres de maturation, ainsi qu'à

une meilleure sélection des vaches laitières. Tous ces efforts réunis ont transformé l'industrie laitière dans l'espace de dix ans.

Très souvent les partisans des expositions nous disent : Si vous nous empêchez de consacrer nos fonds aux expositions, vous allez détruire nos sociétés. Ces messieurs oublient que les sociétés les plus prospères sont celles qui consacrent une partie notable de leurs deniers à des concours autres que les expositions ; ce sont elles qui comptent le plus grand nombre de membres. Aux sociétés qui, ne tenant pas d'expositions, consacrent leurs fonds à l'amélioration du bétail et de la race chevaline, le Conseil d'Agriculture permet de donner des graines fourragères pour le plein montant de leurs souscriptions. Les cercles, qui ne tiennent pas d'expositions, comptent plus de 15,000 membres, tandis que les sociétés n'en ont guère plus de 5,000.

Les sociétés d'agriculture existent pour donner de l'essor aux industries agricoles dont le développement laisse à désirer. C'est là l'idée développée par l'honorable M. Dryden, ministre de l'Agriculture d'Ontario, lors de la convention de Toronto, en février 1902. Lorsqu'un enfant commence à marcher, on l'aide ; lorsque, devenu fort, il peut marcher tout seul, on cesse de le soutenir. C'est ainsi que les sociétés doivent agir vis-à-vis de nos industries agricoles. Nous devons encourager l'extension des industries agricoles et utiles qui n'ont pas pris tout le développement dont elles sont susceptibles. Toutes celles qui peuvent être exploitées avec profit dans la province ont droit à la sollicitude des sociétés d'agriculture, et nous devons prendre les mesures les plus efficaces pour les encourager. Pour cette raison, il faut qu'il y ait diversité dans les opérations des sociétés. L'industrie laitière peut encore être développée : il faut continuer à l'encourager en favorisant l'élevage et la sélection des meilleures vaches laitières ainsi que la production des meilleurs aliments pour leur nourriture.

L'industrie du bacon a une grande importance et devrait prendre de l'extension dans la province. L'an dernier, le Canada a exporté du bacon pour $12,000,000, et la contribution

de la province de Québec à ce commerce a été minime. C'est une industrie que nous négligeons et dont les associations agricoles devraient encourager l'extension. Si Ontario fait chaque année une dizaine de millions avec cette industrie, pourquoi ne pourrions-nous pas l'exploiter nous aussi avec profit.

Presque tout le monde paraît être d'opinion que l'élevage du cheval pourrait être plus lucratif ici qu'il ne l'a été, s'il était fait avec esprit de suite, si on avait des reproducteurs de choix et exempts de tares, si on empêchait l'exode des meilleurs reproducteurs que nos éleveurs peuvent avoir. Les cercles peuvent s'occuper avantageusement de l'amélioration des races bovine, ovine et porcine, et acheter des reproducteurs pour cette amélioration, mais leurs ressources sont trop limitées pour qu'ils s'occupent de la race chevaline. Ce dernier soin incombe aux sociétés d'agriculture. Elles sont en état de faire les sacrifices nécessaires pour améliorer l'élevage du cheval. Si elles veulent s'en occuper sérieusement, avant dix ans, la population chevaline de la province de Québec aura une valeur beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui.

Une société qui veut s'adonner à l'élevage du cheval doit d'abord déterminer nettement l'objet qu'elle entend poursuivre et ne s'écarter, sous aucun prétexte, des principes à observer pour atteindre ce but. La règle essentielle, dont il ne faut pas se départir, c'est d'éviter l'introduction dans l'élevage d'une autre race que celle adoptée. C'est le plus grand écueil à éviter.

Un comté devrait se donner pour but d'élever un cheval de trait léger, un autre, un cheval de carrosse, etc., afin que nous puissions répondre aux différents besoins du marché et que l'acheteur sache où s'adresser pour avoir ce qu'il lui faut. En France, le Perche produit le percheron ; la Normandie s'est appliquée à améliorer la race indigène à l'aide du pur sang anglais, et la constance et la ténacité employées dans ce sens ont fait naître l'anglo normand, si connu et si apprécié aujourd'hui, et qui constitue une véritable race nouvelle par la fixité indiscutable des caractères qu'il offre. L'Ecosse possède les Clyde, etc. En élevant toujours la même race, on la perfectionne et l'on réussit à élever des chevaux ayant une

grande valeur commerciale. Si une société achète une ann
"n Clyde, l'année suivante, un Normand, la troisième ann
un cheval trotteur, les résultats ne seront jamais satisfaisan
Pour que le commerce de chevaux d'un pays devienne i
portant, il faut que l'élevage se fasse avec esprit de suite.

A Guelph, M. MacNeilage, rédacteur du " Scottish Fa
mer ", de Glasgow, Ecosse, a donné une intéressante conf
rence sur l'élevage du cheval. Il a fait connaître ce que fon
les sociétés d'agriculture de son pays. Avant 1888, à Glas
gow et dans les environs, les sociétés d'agriculture consa
craient leurs fonds à la tenue d'expositions à peu près sem
blables aux nôtres. Les résultats n'étaient pas satisfai-ants. Il
fut décidé de réunir les directeurs de ces sociétés, et, à cette
assemblée, il fut résolu de consacrer une partie notable des
fonds de ces associations à accorder des primes de conserva-
tion aux propriétaires des meilleurs étalons du pays. En ac-
cordant ces primes de $200, $300 et plus, on passe un con-
trat avec le propriétaire, qui s'oblige à garder son animal
pour la reproduction, à certaines conditions, pendant un
temps déterminé, dans le territoire de la société. Il y a des
associations qui achètent ces animaux, mais M. MacNeilage
préfère le système des primes. L'éleveur, restant propriétaire
de son animal, en prend un meilleur soin que s'il est la pro-
priété de la société. Ce système de primes prévaut aussi en
Irlande et en Belgique où il produit d'excellents résultats. La
Belgique exporte aujourd'hui des chevaux pour 25,781,000
francs, tandis que, pendant l'année qui s'est terminée le 30
juin 1901, le Canada n'en a exporté que pour $906,256. L'an
dernier, les autorités belges ont dû augmenter le montant
des primes afin de pouvoir conserver leurs meilleurs repro-
ducteurs, que les étrangers leur enlevaient à des prix élevés,
après avoir remboursé les primes accordées aux propriétaires
de ces animaux.

Aux Etats-Unis, les exportations de chevaux augmentent continuellement. Ce pays a exporté :

En 1895.	13,984	chevaux
En 1898.	51,150	"
En 1900.	64,729	"
En 1901.	82,250	"

Le rapport qui donne ces chiffres est publié par le Gouvernement américain et contient la remarque suivante : " The introduction of the Norman, Percheron, English draft, and other breeds of stallions, and the crossing of these with native stock, have, since 1870, greatly improved the average effectiveness of the American horse. "—" L'introduction d'étalons Normands, Percherons, Anglais et autres, leur croisement avec les races du pays, ont contribué largement, depuis 1870, à l'amélioration du cheval américain. "

Les bons chevaux du Canada sont recherchés en Ecosse. M. MacNeilage a déclaré que les chevaux de carrosse de première classe se vendent à Glasgow de $300 à $375, ceux de deuxième classe, $240 à $275, et les chevaux de trait, $400 à $500. Un cheval de trait doit peser 1600, et les jambes doivent être courtes. Il y a une forte demande pour les chevaux de carrosse. Si nous voulons obtenir les mêmes résultats que les pays que nous venons de mentionner, il ne faudra pas nous contenter de reconnaître l'excellence du système des primes de conservation ; il faudra, comme les Ecossais et les Belges, savoir le mettre en pratique. Pour atteindre ce but, pour consacrer plus de fonds aux primes de conservation, à l'achat d'animaux de choix, à l'ouverture de concours de fermes et de récoltes sur pied, il faudra consacrer moins de fonds à la tenue des expositions. L'exposition trop fréquente, l'exposition absorbant tous ou presque tous les fonds de la société, voilà l'ennemi ! On reconnaît la nécessité d'encourager les concours, on admet que rien ne contribue autant à l'avancement de l'agriculture que l'existence de fermes bien cultivées et exploitées avec profit ; on reconnaît l'utilité des concours de vaches laitières, la nécessité d'améliorer la race chevaline, mais, par une déplorable inconséquence, on se met tout à fait dans l'impossibilité d'encourager ces choses utiles, en employant tous les fonds des sociétés pour les expositions. De 1890 à 1901, les sociétés ont dépensé pour les expositions au-dessus de $426,000. Que de bien elles auraient fait à l'agriculture, si la moitié de ce montant avait été consacrée à d'autres améliorations bien plus urgentes. Nous ne sommes pas les seuls de cette opinion. A la convention de Toronto, l'honorable M. Dryden a déclaré que plusieurs expositions ne sont qu'un moyen d'amuser les

gens. On ne porte presque pas d'intérêt aux objets exposés ce qui attire les gens, ce sont les courses et d'autres amuse ments. Voici ce qu'il dit : " The people are not interested but a few, who are interested in taking the prizes, go t these exhibitions, bring away a certain sum of money and are perfectly satisfied. Perhaps also, the hotel-keepers and some of the storekeepers like the people to come together for business purposes ; but these are side issues. "—" La popu lation n'y prend pas d'intérêt ; mais quelques personnes, qui sont intéressées à remporter les prix, se rendent aux expositions pour y recevoir un certain montant d'argent, et cela leur suffit. Peut-être aussi, les hôteliers et quelques marchands voient-ils les gens accourir à ces expositions dans l'intérêt de leur commerce : mais ce ne sont là que questions de peu d'importance. "

Aux Etats-Unis, on se plaint aussi de l'organisation des expositions. M. C. D. Smith, directeur de la station agronomique de l'Etat du Michigan, fait la déclaration suivante : " For the most part, however, the county fairs are degenerating into horse races. "—" La plupart du temps, ces expositions ont dégénéré en courses de chevaux. "

Un des conférenciers fait remarquer que les mêmes objets ornent les tables des expositions depuis 10, 15 et 20 ans. Aux expositions, ce sont presque toujours les mêmes qui remportent les prix. A la convention de Toronto, on les a appelés les " ringers "

La même chos. existe dans la province de Québec, et, dans la plupart des sociétés, ce sont presque toujours les mêmes cultivateurs qui remportent les prix aux expositions. Ces monopoleurs ont été la cause de la chute de plusieurs sociétés. Dans un comté dont je tairai le nom, d'après un rapport que me fait M. Ouellette, il y a cinq cultivateurs qui ont touché en prix en 1900, 1901 et 1902, $1,172. Le montant payé en prix pendant ces trois années, s'élevait à $1,784. En déduisant le montant payé à ces cinq exposants, il n'est resté pour les autres exposants que $612. A l'un de ces exposants, a reçu $467 ; B, $363 ; C, $226.50 ; D, $63, et E, $52.50. Il en est ainsi pour la plupart des sociétés. Si nous demandons à ces personnes de ne pas avoir d'exposition et de consacrer les

fonds de leur société à des améliorations tout à fait urgentes, elles s'y opposent de toutes leurs forces. A l'assemblée de Toronto, on a critiqué bien sévèrement l'organisation des expositions. M. Creelman, le surintendant des sociétés d'agriculture d'Ontario, a fait les remarques suivantes : " The question is : Shall the horse races and the short-skirt dancers be allowed to control our fairs ? Shall these things be allowed to remain as special attractions ? and shall the hotel-keepers be allowed to control them ? " Plus loin, il ajoute : "It is rather a delicate question for Mr. Hodson to take up, but he does not mind that, if he thinks that the ultimate result will be good. He does not mind telling us that we are annually spending $400,000 for nothing. When you come down to the letter of the law, he is calling us pretty hard names. But he does not get an audience like this before him every day. — " La question se pose ainsi : Les courses de chevaux et les danseuses vont-elles jouer le premier rôle dans nos expositions ? Allons-nous permettre que ces expositions soient des amusements ? L'hôtelier en gardera-t-il le contrôle ? et M. Creelman ajoute : C'est pour M. Hodson une question délicate à traiter, mais il ne doit pas hésiter à le faire, s'il croit obtenir de bons résutats. Il ne doit pas craindre de dire que nous dépensons inutilement $400,000 par an. "

Les remarques que je viens de citer démontrent que l'on se plaint de l'influence des hôteliers. Il y a des hôteliers imbus de l'esprit public, qui songent avant tout à l'avancement de l'agriculture, mais il y en a malheureusement qui sacrifient l'agriculture à leur intérêt personnel. Pourvu qu'il y ait des expositions et des courses, peu leur importe que les terres soient mal cultivées et que l'agriculture souffre du fait que toutes les ressources des sociétés sont absorbées par les expositions.

Dans les concours de grains, aux expositions, on blâme le fait d'accorder des prix aux exposants de grain trié à la main, lorsque la quantité est minime. Un exposant ne devrait avoir un prix que lorsqu'il peut vendre une certaine quantité de grain semblable à celui exposé. Il contribue alors à l'avancement de l'agriculture, si son grain a de la valeur. Dans Ontario, on organise maintenant, dans quelques endroits, des con-

cours de grains de semence, vers la fin de l'hiver. On exig
que l'exposant ait dix minots de grain, si c'est une ancienn
variété, et deux minots si c'est une nouvelle variété. A ce
concours, il y a vente. A l'un d'eux, il s'est vendu plus de
6,000 minots de grain.

A la convention de Guelph, M. McNeilage, parlant du fonctionnement des associations agricoles, a recommandé de choisir comme directeurs des sociétés d'agriculture des hommes honorables, habiles et ayant de la force de caractère. Il a beaucoup insisté sur l'honorabilité. " Si vous avez à choisir, a-t-il dit, entre un homme honorable manquant d'habileté et un homme habile manquant d'honorabilité, choisissez avant tout l'homme honorable". Il est également de la plus haute importance qu'un directeur ait de la force de caractère ; il faut qu'il ait de l'énergie pour faire prévaloir ce qui est dans l'intérêt de l'agriculture. Ses principes, ses convictions, il doit les suivre envers et contre tous. Le rôle du directeur n'est pas toujours des plus agréables, mais, suivant le mot d'un écrivain distingué, le chemin qui mène au bien n'est pas parsemé de fleurs. Si un directeur n'a pas le courage de faire ce qui est propre à développer nos ressources, si par crainte de déplaire à des amis, il refuse de faire ce qui est rationnel et juste, il est indigne de la charge dont on l'a revêtu, non pour plaire à une coterie, mais dans l'intérêt public. La cause qu'il est appelé à servir mérite qu'il s'impose des sacrifices. Ils sont immenses les services qu'il peut rendre à la province. En augmentant la production du beurre et du fromage de plusieurs millions de dollars, vous avez contribué largement à accroître le bien-être du cultivateur et de toutes les classes de la société. Il y a également d'autres industries agricoles dont le développement dépendra de l'impulsion que vous leur donnerez.

Je termine en exprimant l'espoir que vous saurez prendre des mesures efficaces pour les développer, et qu'à la prochaine convention, nous n'aurons que des félicitations à vous adresser. Le pays aura alors contracté envers vous une nouvelle dette de reconnaissance. Tant que l'agriculture sera en honneur au milieu de nous, tant que nous aurons des hommes dévoués qui travailleront sans relâche à la faire prospérer, nous pourrons envisager l'avenir avec confiance.

ANNEXE

DÉPENSES DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Années.	Prix aux expositions.	Dépenses d'exposition.	Achat et entretien des animaux.	Concours de récoltes sur pied.	Concours de fermes.
1890	34,497 51	6,982 00	4,938 34	2,178 05	2,457 30
1891	27,814 28	6,897 04	6,983 05	3,329 45	3,469 69
1892	31,469 83	6,636 57	1,362 31	1,805 00	2,165 25
1893	28,028 51	4,465 48	2,058 48	4,497 84	1,324 00
1894	18,717 83	5,483 25	2,986 00	6,336 17	3,082 95
1895	25,193 58	5,581 50	3,594 08	5,264 71	1,515 58
1896	24,630 91	4,741 91	2,047 32	8,443 69	2,385 59
1897	25,950 60	9,079 44	2,207 11	5,911 00	2,130 61
1898	30,723 10	10,256 58	2,864 30	7,283 35	2,296 51
1899	31,909 08	17,510 68	4,086 86	5,432 19	2,427 00
1900	29,235 03	6,878 68	3,772 65	6,456 47	2,457 70
1901	25,919 71	7,526 29	3,679 00	7,406 61	1,690 16
Total..	$334,089 97	92,039 42	40,579 50	66,344 53	27,402 34

DÉPENSES DES CERCLES AGRICOLES.

Années.	Prix aux concours.	Achat d'animaux.
1893	3,782 33	5,953 97
1894	6,393 88	13,616 21
1895	9,692 66	10,129 53
1896	13,123 22	4,595 71
1897	11,070 34	4,803 63
1898	10,585 60	6,294 96
1899	9,249 37	6,824 49
1900	8,922 79	6,777 27
1901	7,621 82	9,561 63
Total....	$80,442 01	$68,557 40

16 mars 1903.

A. M. F. D'ESCHAMBAULT,
Comptable.

MEMO.

Nombre de municipalités où il n'y avait pas, ou peu de membres des Sociétés d'Agriculture, en 1891.

Dans 247 paroisses il n'y a pas eu de membre

"	24	"	1	membre	24
"	17	"	2	"	34
"	8	"	3	"	24
"	13	"	4	"	52

Dans 309 paroisses il n'y a eu que ..... 134 membres

Québec, 8 février 1893.

(Signé) OCT. OUELLET.

eu de membres

24
34
24
52

34 membres.

UELLET.